

COMMUNE DE NOTH

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2020 A 19 H 00

L'an 2020, le 28 juillet à 19 heures, Le Conseil municipal de la Commune de NOTH dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GAZONNAUD, Maire.

Présents : Mr VULLIET, Trésorier, Mrs BERY David, COUTURIER Daniel, GAZONNAUD Jean-Luc, LOIRAUD Guy, LOUBEAU Michaël, MARCELOT Philippe, NEDAUD Serge, Mmes CADERT Marie-Louise, MONTAGNAC Stéphanie, VOULAN-NUELLAS Nelly

Absent excusé : Mr BRANDY Sébastien donne pouvoir à Mr Daniel COUTURIER

Mr Daniel COUTURIER a été élu secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

1 – Régie des Transports Scolaires - Approbation du compte de gestion 2019

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

→ Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

→ Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles.

2 – Régie des Transports Scolaires – Adoption du Compte Administratif 2019

Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame Stéphanie MONTAGNAC délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur Jean-Luc GAZONNAUD, Maire, qui ne participe pas au vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - REGIE TRANSPORTS SCOLAIRES :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédents	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédents	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédents
Résultats reportés	2 396,56	5 950,00		36 924,77	2 396,56	42 874,77
Opérations de l'exercice	3 453,79		550,00	2 735,96	4 003,79	2 735,96
TOTAUX	5 850,35	5 950,00	550,00	39 660,73	6 400,35	45 610,73
Résultats de clôture	99,65			39 110,73		39 011,08
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	5 850,35	5 950,00	550,00	39 660,73	6 400,35	45 610,73
	99,65			39 110,73		39 210,38

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Monsieur le Maire informe que la Société ELANCITE a fait parvenir les éléments concernant l'application d'information « My City Pocket ».

Cette application est une interface de gestion Web permettant d'envoyer des messages, alertes (météorologie, etc...) et notifications sur My City Pocket à chaque citoyen de la commune via une l'application téléchargeable gratuitement sur téléphone portable.

Le coût annuel de cette application s'élève à 139,00 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à cette application.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- accepte la proposition d'adhésion à My City Pocket pour un montant de 139,00 € HT,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous actes à intervenir.

3 – Régie des transports scolaires – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Le Conseil municipal est appelé à statuer sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, Considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE

- Déficit de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur) **2 396,56 €**
- Résultat d'investissement antérieur reporté **36 924,77 €**